

**Chantal ROBIN-RODRIGO**  
Députée des Hautes-Pyrénées  
Vice-Présidente du Conseil Général

TARBES, le mercredi 22 décembre 2010

«Titre» «Prénom» «Nom»  
«Poste»  
«Adresse1»  
«Code\_postal» «Ville»

**N/Réf. : CRR/PC/4698**

**Objet : Ours**

**«Titre» le Maire,**

**Vous avez dû recevoir un courrier de Monsieur le Préfet René BIBAL vous informant que l'introduction d'un ours femelle est prévue dans le département des Pyrénées Atlantiques. La date n'est pas connue mais la Ministre de l'écologie Madame Nathalie KOSCIUZKO-MORIZET a précisé courant 2011.**

**Je rappelle que des positions claires ont été prises tant par le Comité de Massif, que les collectivités territoriales et de nombreuses Associations, dont l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) contre la réintroduction d'ours dans le massif Pyrénéen.**

**Il est important que vous fassiez délibérez sur ce sujet votre Conseil Municipal et que, dans les délais prescrits, vous adressiez un courrier circonstancié au Préfet des Pyrénées Atlantiques en lui rappelant que acteurs des montagnes - ceux qui y vivent et qui la font vivre - ne veulent pas d'introduction d'ours slovènes dans les Pyrénées, d'autant que l'on sait pertinemment qu'il ne restera pas dans la zone de lâcher. L'ourse Franska a été écrasée sur une route « deux fois deux voix » aux portes de Lourdes !!!**

**L'ours slovène n'est pas l'avenir des Pyrénées ! La montagne représente 100 000 Ha de surface collective utilisée par le pastoralisme – la production ovine est une activité dure, exigeante et surtout économiquement fragile. Inutile d'y ajouter des contraintes supplémentaires ! Car, dans ces conditions, certains éleveurs pourraient arrêter leur activité et surtout les jeunes n'accepteraient plus de s'y installer. Nous devons préserver le mode d'élevage propre à nos montagnes qui implique une totale liberté des troupeaux, comme cela est implicitement inscrit dans la charte de qualité pour l'AOC du mouton Barèges Gavarnie. Si cette activité s'amenuise ou disparaît, ce sont des pans entiers de la ruralité pyrénéenne qui disparaîtront avec. Sans installation, c'est le territoire qui ne sera plus valorisé, ni entretenu. A la détérioration du paysage, s'ajoutera la désertification de ces zones avec les conséquences que l'on connaît.**

---

**Bureau Permanence**

**3 passage Bruzaud-Grille – Résidence « Destenay » - 65000 TARBES**

**☎ 05 62 56 32 32 - 📠 05 62 34 83 65 - 💻 [c.robins-rodrigo@wanadoo.fr](mailto:c.robins-rodrigo@wanadoo.fr)**

**Blog : <http://chantalrobinrodrigo.hautetfort.com/>**

**Que serait la montagne sans ses éleveurs ? Des siècles de pastoralisme ont façonné le paysage avec une culture et des traditions (transhumance) qui font tout l'attrait touristique de notre région. Il est indéniable que l'abandon des espaces aurait des conséquences aussi sur le plan paysager et écologique via la fermeture des milieux (accroissement du risque d'avalanche, diminution de la ressource fourragère etc. ...).**

**Comment peut on faire coexister ours et touristes ? Beaucoup d'espèces dépendent du pastoralisme comme certains insectes, moins visibles et moins chargés de symbole que l'ours, mais tout aussi précieux au plan écologique. Le touriste est sensible à la beauté de nos paysages, il admire les rapaces, les isards et tout le biotope encouragé par des générations d'éleveurs et de bergers.**

**C'est la raison pour laquelle les pyrénéens affirment avec force :**

- que l'élevage est le pilier sur lequel repose l'activité touristique,**
- que le pastoralisme est garant de l'entretien du milieu montagnard et qu'il est indispensable au maintien de la biodiversité,**
- que la présence accrue de l'ours aura des conséquences écologiques, économiques et sociales néfastes sur le territoire pyrénéen.**

**Il faut donc raisonner sur tout un équilibre et pas seulement sur une espèce...**

**Je réaffirme l'incompatibilité du pastoralisme et des prédateurs – car il n'y a pas de montagne vivante sans agriculture vivante.**

**C'est la raison pour laquelle je compte sur votre mobilisation pour réaffirmer le refus des pyrénéens à cette réintroduction.**

**Je vous prie de croire, «Titre» le Malre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.**

**Chantal ROBIN-RODRIGO**

---

**Bureau Permanence**

**3 passage Bruzard-Grille – Résidence « Destenay » - 65000 TARBES**

**☎ 05 62 56 32 32 - 📠 05 62 34 83 65 - 💻 [c.robin-rodrido@wanadoo.fr](mailto:c.robin-rodrido@wanadoo.fr)**

**Blog : <http://chantalrobinrodrido.hautetfort.com/>**